

Annexe 4 : Modèle 10

[Logo de la commune]

[Adresse]

[Numéro de téléphone et adresse e-mail]

À l'attention de l'officier de l'état civil de la ville /
commune [nom de la commune]

[Adresse e-mail du Service population]

Concernant le bénéficiaire :

Nom et prénom : [Nom et prénom du bénéficiaire]

Numéro de Registre national : [Numéro Registre national du bénéficiaire]

Demande d'enquête de radiation d'office en vue d'une inscription à une adresse de référence (modèle 10)

La personne précitée demande, en application de l'article 1^{er}, § 2, de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes d'étranger et aux documents de séjour et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques, une inscription à une adresse de référence dans ma commune.

Il est apparu de l'enquête sociale du CPAS que la personne précitée

- a droit à l'aide sociale;
- est sans-abri, ce qui signifie qu'elle n'a pas ou plus de résidence en raison de ressources insuffisantes.

Le CPAS propose à la commune d'attribuer une adresse de référence à la personne précitée, conformément à l'article 1^{er}, § 2, de la loi du 19 juillet 1991 relative aux registres de la population, aux cartes d'identité, aux cartes d'étranger et aux documents de séjour et modifiant la loi du 8 août 1983 organisant un Registre national des personnes physiques.

Puis-je vous demander de faire examiner d'urgence la situation de séjour de l'intéressé par l'agent de quartier, étant donné que l'intéressé (*biffer la mention inutile*):

- est toujours inscrit dans les registres de la population de votre commune;
- a été radié des registres de la population de votre commune vers l'étranger et n'a pas été inscrit ensuite dans un registre consulaire.

Si le contrôle du domicile est négatif, prière d'inscrire la radiation d'office à l'ordre du jour de la prochaine séance du collège des échevins. Nous inscrirons alors l'intéressé le jour civil suivant la séance du collège. La date d'inscription est la date du jour suivant la radiation d'office.

Si le contrôle du domicile est positif, prière de fournir une copie du rapport de l'agent de quartier.
Nous informerons le CPAS en vue de cette constatation.

(Date)

Signature de l'officier de l'état civil ou de son délégué.

Sceau de la Ville / Commune